



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD 14A sur le territoire de la commune d'Hettange-Grande,
- et à l'autorisation environnementale nécessaire à sa réalisation

Porteur du projet : Département de la Moselle

Par arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2024-48 du 13 mars 2024, une enquête publique unique, sur le projet susvisé, est prescrite du 2 au 16 avril 2024 inclus dans la commune d'Hettange-Grande.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- à la mairie d'Hettange-Grande, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Thionville ;
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – BP 71014 – 57034 Metz Cedex.

Monsieur Jean-Claude Boulay, cadre de la sidérurgie retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Hettange-Grande les mardis :

- 2 avril 2024 de 9h00 à 11h00,
- 9 et 16 avril 2024 de 15h00 à 17h00.

Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur le registre déposé à cet effet en mairie d'Hettange-Grande, ou les adresser :

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Hettange-Grande, 8, place de la mairie – 57330 Hettange-Grande ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr.

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet précité. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du président du conseil départemental de la Moselle - 1 rue du Pont Moreau – CS 11096 - 57036 Metz cedex 1

Réfèrent : M. Sébastien Ludwig, responsable du service grands travaux - sebastien.ludwig@moselle.fr.

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Hettange-Grande et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.

Le préfet statue sur la demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, par un arrêté préfectoral. Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La déclaration d'utilité publique du projet sera également prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.